



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Espaces naturels

Question écrite n° 42355

Texte de la question

Mme Sylvia Bassot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les vives inquiétudes exprimées par les adhérents du centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Orne, face aux bruits concordants annonçant la disparition du Fonds de gestion de l'espace rural pour l'année 1997. Créé en 1995, sous l'impulsion du CNJA, le FGER constitue le seul fonds spécifique à destination du monde rural prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Sa disparition signifierait la perte d'un précieux outil d'animation locale et la remise en cause du lien privilégié entre l'activité agricole et la gestion de l'espace qui entend œuvrer pour le développement équilibré du territoire national. Porté sur le terrain par l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, le FGER est devenu, en un an, un excellent outil au service des agriculteurs et de la politique d'animation du milieu local, permettant une véritable valorisation de l'espace par les agriculteurs et la reconnaissance de leurs investissements, en temps et en labeur. Les actions initiées dans le cadre du fonds sont essentielles : elles visent l'entretien et la réhabilitation de l'espace rural notamment par la lutte contre la déprise agricole, par l'installation de jeunes agriculteurs, l'entretien des prairies, des alpages ou encore la réhabilitation des vergers traditionnels. À l'heure où l'agriculture subit de plein fouet la crise de la production bovine, l'outil de développement indispensable que constitue le FGER doit être maintenu. Par conséquent, elle lui demande si la décision de suppression de ce fonds est définitivement arrêtée et de bien vouloir lui faire connaître ses intentions par rapport à ces préoccupations.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

Données clés

Auteur : [Mme Bassot Sylvia](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42355

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4474

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6280